



DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMES

Communauté de  
communes du pays  
des Paillons

OBJET :

Soutien au développement des  
actions culturelles et de loisirs :  
dotation spécifique à la  
commune de Coaraze

Décision n° 16 04 31

Nombre de conseillers en  
exercice : 36

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille seize, le jeudi vingt-huit avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

Étaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Christian Dragoni, Bernard Martinez, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Georges Gaede, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Marc Leroy, Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Messieurs Jean Nicolas, Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Madame Martine Brun par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Nadine Ezingard par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Jean-Claude Vallauri.

Absents excusés : Messieurs Cyril Piazza, Michel Lottier, Mesdames Edith Lonchamp, Evelyne Laborde, Béatrice Ellul.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Le président rappelle que la politique communautaire en faveur des actions culturelles et de loisirs, telle que déclinée dans le SCoT, vise à promouvoir une offre diversifiée dans un souci d'équilibre et de maillage du territoire en développant les loisirs de proximité nécessaires à une vie locale attractive. Dans ce cadre, il a été décidé d'aider les communes à organiser leurs manifestations traditionnelles en participant financièrement à la location de chapiteaux.

Il rappelle également les modalités de règlement financier établies comme suit : les communes payent directement les fournisseurs et la communauté de communes leur verse une dotation de solidarité spécifique correspondant aux coûts engendrés par la location de chapiteaux, étant précisé que cette dotation pourra être versée en plusieurs fois, en fonction des besoins échelonnés des communes.

Le président indique que les travaux de la commission chargée de ces questions, validés par le bureau, ont permis de retenir une liste d'événements proposés par les communes pour l'année 2016.

A ce titre, il propose de verser à la commune de Coaraze une dotation de 1 440,00 € correspondants aux frais de chapiteaux liés à l'organisation de festivités estivales.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé de son président, après en avoir délibéré,**

**Vu** la politique communautaire en faveur des actions culturelles et de loisirs,

**Considérant** les frais engendrés par la location d'un chapiteau pour l'organisation des festivités estivales sur la commune de Coaraze,

**Décide** de verser à la commune de Coaraze une dotation spécifique de 1 440,00 € inscrite à l'article 73928 du budget communautaire 2016, dotation qui pourra faire l'objet de plusieurs versements.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-240600593-20160428-160431-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2016

Le Président  
E. Mari